

Je viens de vérifier la définition des 5 piliers dans les NILAM ('IMAS') et cette définition est effectivement plus réductrice que je ne l'imaginai pour le pilier 'plaidoyer' qui selon les NILAM ne se consacre qu'aux mines AP. En principe et en pratique, comme l'action contre les mines ne se limite pas seulement aux mines AP, le plaidoyer doit se faire aussi pour la convention sur les armes conventionnelles (en particulier le protocole V sur les REG), ainsi que pour la convention sur les bombes à sous-munitions. Il y a donc ici une vraie incohérence que tu pointes.

Par contre si on s'en tient aux NILAM tout ce qui est NEDEX devrait être dans le pilier 'dépollution' qui lui ne se cantonne pas aux mines?

Sinon ici et là plusieurs voix se sont déjà élevées sur le fait que les 5 piliers ne suffisent pas à définir la lutte anti-mines, certains pensent par exemple que la construction des capacités est un pilier en soi, d'autres pensent que la mise en place d'observatoire sur les accidents par mines/REG est un autre pilier, etc.

Personnellement je trouve que la métaphore des piliers est très utile pour clarifier et vulgariser ce qu'est l'action contre les mines.

Ci-joint un exemple concret utilisé par le 'Mine Action Joint Working Group' au Nepal en 2011. C'est une interprétation où l'on a poussé la métaphore jusqu'au bout, qui n'est pas à la 'Lettre' mais dans l' 'Esprit' des NILAM sachant que tout ce qui est 'mine clearance', EOD ou IEDD sont intégrés dans le pilier dépollution et que le pilier plaidoyer était interprété dans son sens le plus large en incluant non seulement d'autres conventions que celle d'Ottawa mais aussi l'application de l'accord de paix qui lui-même avait une composante 'anti-mines'.

Tout le meilleur

Hugues

---

Alors que je suis d'accord avec Hugues sur le fait que l'action antimines en Ukraine n'est pas trop prématurée, je suggérerais que le modèle des cinq piliers traditionnels ne soit pas approprié.

Les cinq piliers sont étroitement liés à la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel. Ils ne le sont pas bien liés avec la réalité de la contamination post-confliktuelle, car il n'inclut pas le NEDEX. A l'origine cela n'inclut pas non plus le déminage des mines antichars. La gestion des stocks dans le cadre des cinq piliers de la LAM est exclusivement réservée aux mines antipersonnel et pas aux autres armes.

Toute « réponse » humanitaire aura aussi besoin d'un sixième et voire d'un septième ou huitième pilier. Les cinq piliers de la Convention sont strictement réservés à la lutte contre les mines antipersonnel, ce n'est pas suffisant pour planifier une intervention réaliste.

Russell